

comprends parfaitement la gravité de mon entreprise et la nécessité, dans le moment, de réclamer, cette indulgence de la Chambre.

Les honorables membres des deux côtés de la Chambre se rappelleront qu'à l'ouverture de la dernière session l'honorable député de Durham-Ouest (M. Blake), dont je regrette l'absence, vu les causes qui la motivent, avec la bonté qui le caractérise, a bien voulu m'imposer les devoirs alors si bien remplis par mon honorable ami de Huron-Ouest (M. Porter). L'absence de l'honorable député l'empêche d'exprimer le plaisir qu'il éprouverait, je suppose, à mon retour dans cette Chambre pour reprendre les fonctions qu'il m'a désignées il y a un an.

M. l'Orateur, je suis convaincu que c'est avec le plus profond regret que cette Chambre, ainsi que toute la population du pays, ont appris que celui qui a représenté Sa Majesté au Canada pendant les quatre dernières années est à la veille de nous quitter. Il n'est pas nécessaire de vous dire que Son Excellence a parfaitement rempli ses hautes fonctions, tant dans la vie publique ou privée, et il s'est acquis, à un haut degré le respect et l'affection du peuple canadien. Après avoir succédé à plusieurs gouverneurs illustres, Son Excellence nous quitte en ajoutant son nom à ceux de ces hommes d'Etat anglais éminents qui ont ajouté au prestige de l'empire britannique en ce pays.

Connaissant ses hautes qualités et son expérience, nous pouvons lui prédire une noble carrière dans la nouvelle charge plus importante encore que le gouvernement impérial, dans sa sagesse, vient de lui confier ; et je crois pouvoir assurer à Son Excellence que nulle part, dans l'Empire, il aura des amis plus heureux que nous d'applaudir à ses nouveaux succès.

Sans doute, M. l'Orateur, les honorables membres de la gauche vont dire que le discours est vide de grandes questions, que le gouvernement n'annonce pas un aussi grand nombre de projets importants que d'habitude. On doit féliciter le gouvernement de ce que la situation du pays soit telle aujourd'hui, qu'il faille à peine avoir recours à l'intervention du parlement.

Certaines parties de l'adresse traitent de questions sur lesquelles nous sommes bien renseignés et qui n'exigeront qu'un court débat ; d'un autre côté il est des questions qu'il conviendra mieux de discuter à une phase plus avancée de la session. Pour ces raisons donc, M. l'Orateur, je serai bref en traitant les quelques sujets dont il est fait mention dans le discours de Son Excellence.

M. l'Orateur, les honorables députés qui ont récemment brigué les suffrages de leurs commettants comprennent la nécessité de certains changements, de modifications à la loi électorale ainsi qu'à l'acte touchant les élections contestées. Je ne crois pas nécessaire de discuter, dans le moment, sur ce que seront ces changements.

Quant aux mesures promises relativement à l'Acte du service civil, à l'application des lois anglaises au Manitoba, à certains changements dans l'Acte concernant la magistrature, et à la vérification des comptes publics, tout ce que je puis dire c'est que le besoin de semblables changements a dû se faire sentir dans les divers départements, et ils seront effectués dans l'intérêt public.

Le discours du trône nous promet un projet de loi concernant le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. La Chambre se rappellera qu'il y a quelques années le conseil des Territoires du Nord-Ouest n'était qu'un comité consultatif nommé par le gouvernement. Aujourd'hui ce conseil est partie électif et partie consultatif, et je n'ai aucun doute que le projet de loi en question a pour but de conférer aux habitants de ces territoires les mêmes droits, quant à la représentation dans un gouvernement local, que ceux dont jouissent les habitants des anciennes provinces. Le fait que le gouvernement a jugé nécessaire de s'occuper de cette question, démontre que ces territoires ont acquis une importance considérable par leur développement rapide, et

qu'avant longtemps on les comptera au nombre des provinces importantes de la Confédération.

On nous annonce aussi des lois concernant les chemins de fer. Les honorables députés se rappellent qu'une commission a été nommée pour s'enquérir sur les relations des grandes compagnies du pays, tant entre elles, qu'avec le public en général. Les commissaires ont recueilli quantité de renseignements sur cette importante question, et il n'y a aucun doute que le projet de loi qui nous sera soumis résulte du rapport qui a été transmis au gouvernement par cette commission.

Nous n'ignorons pas, M. l'Orateur, que l'administration des chemins de fer a laissé à désirer, et la négligence qui est devenue de plus en plus apparente avec le développement de notre réseau de voies ferrées, a été très préjudiciable aux intérêts du pays, et je crois que nous devons féliciter le gouvernement de son intention d'agir, sans retard, dans le sens promis par la discours du trône.

À la dernière session du parlement, nous déplorions que la récolte du blé eût manqué au Manitoba, ce qui privait cette province de la prospérité dont nous aurions voulu la voir jouir ; mais cette année, je suis heureux de pouvoir me tourner du côté de mes honorables amis qui représentent le Manitoba dans cette Chambre, pour les féliciter sur le fait que leur province a produit, durant l'année qui vient de s'écouler, 12,000,000 ou 13,000,000 de boisseaux du meilleur grain qui ait jamais été récolté sur le sol américain.

Malgré le grand nombre de renseignements que nous avons obtenus de différentes sources touchant les provinces du Nord-Ouest et les Territoires, je crois, et l'on admettra avec moi que l'on ne fait que commencer à comprendre leur immense richesse et leur valeur pour le pays. L'abondance des récoltes dans le Manitoba l'année dernière nous assure l'avenir de cette province, qui, M. l'Orateur nous pouvons l'espérer, sera avant longtemps une des plus importantes, sinon la plus importante des provinces agricoles de la Confédération.

Et que dirai-je de ce vaste territoire situé entre la province de Manitoba et les montagnes Rocheuses ? Que puis-je dire autre chose que nous ne connaissons que peu de choses de ses immenses richesses ?

Je crois que, durant cette session, un comité sera formé dans la Chambre du Sénat, pour recueillir des renseignements au sujet des Territoires du Nord-Ouest—vaste région qui peut produire du grain et du bétail en aussi grande quantité que les parties habitées des vieilles provinces.

La seule chose que j'ai constatée avec regret, au cours d'une courte visite dans cette partie du pays, c'est le manque d'habitants. Il faut admettre aujourd'hui que les efforts faits pour diriger de ce côté le courant de l'immigration n'ont pas réussi au gré de nos désirs ; mais voici un fait qui peut être accepté comme compensation. En consultant les statistiques nous voyons que 85 pour 100 de la population sont nés dans le pays. C'est là une preuve de notre force ; notre progrès, notre développement est dû en grande partie à notre propre énergie.

Les honorables membres de la Chambre admettront que récemment l'immigration a considérablement augmenté. Il ne convient pas que je discute, dans le moment, pourquoi nous n'avons pas obtenu ce que nous croyons devoir être notre part d'immigration. Je dois cependant donner une raison dont les honorables membres de la gauche admettront la valeur.

Nous savons tous très bien que les agents de compagnies agraires et de chemins de fer des Etats-Unis ont déployé une grande énergie dans la distribution de pamphlets libelleux sur le climat de notre Nord-Ouest, et ils ont réussi, dans une certaine mesure, auprès des populations étrangères qui ont ajouté foi à leurs déclarations habiles. Cependant on admettra avec moi que les événements de l'année dernière ont dû contribuer à dissiper ces fausses impressions. Nous avons appris avec peine les funestes effets des récentes